



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Restauration hydromorphologique des berges de l'Eze a La Tour-d'Aigues (84)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD

Raison sociale

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD

N° SIRET

24840028500057

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TCHOBDRENOVITCH

Prénom(s)

Robert

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de confortement de berges érodées au niveau de 4 sites, et de remobilisation sédimentaire : - Site 1 : retrait total du mur en maçonnerie, abattage des 8 platanes, retalutage progressif de la berge selon une pente moyenne de 30°, et confortement de berge avec une combinaison de techniques de génie végétal et minérale : couche de branches à rejet avec ancrage en enrochement ; - Site 2 : dépôt des enrochements existants, abattage du platane à l'aval du site, terrassement et retalutage, et confortement de berge avec une combinaison de technique de génie végétal et minérale : caissons végétalisés avec ancrage en enrochement ; - Sites 3 et 4 : retrait des blocs d'enrochement et des matériaux éboulés en pied de berge, débroussaillage, terrassement et nivellement, mise en œuvre du matelas Reno, du massif drainant, de gabions double torsion, et de remblais renforcés, végétalisation du talus. Remobilisation sédimentaire par la création de deux amorces de chenaux de crue au niveau de 2 atterrissements ancrés et végétalisés situés au niveau des sites 2 et 4.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif général du projet est la restauration de 4 secteurs impactés par la crue de décembre 2019, situés sur les berges de l'Eze à La Tour d'Aigues. En particulier, il s'agit : - Du confortement des berges érodées, afin de supprimer les désordres identifiés ; - D'une remobilisation sédimentaire, afin de favoriser la dynamique sédimentaire et d'éviter l'aggravation de l'incision actuelle en recentrant les écoulements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Afin de permettre l'aménagement des deux berges, une dérivation du cours d'eau sera réalisée en deux phases successives (travail en demi lit) : d'abord pour intervenir sur la rive droite, puis sur la rive gauche. Cela nécessite la mise en œuvre de deux peches électriques ainsi que des dispositifs de sécurisation de la zone de chantier. L'accès à la zone de chantier est envisagé en rive droite de l'Eze, au niveau du lotissement des Jardins, via l'aménagement d'une rampe d'accès temporaire. Par ailleurs, les travaux se feront en partie depuis le lit de l'Eze et en partie depuis le chemin de Verdache, en rive gauche, notamment pour le confortement supérieur du talus. La réalisation de ces travaux implique des terrassements importants, susceptibles d'entraîner la fermeture partielle, voire totale, de la voirie au droit du chemin de Verdache. Les sites 2, 3 et 4 nécessitent le retrait des blocs d'enrochement, et le site 1 la dépose du muret. L'ensemble des sites feront l'objet d'un débroussaillage, et les sites 1 et 2 feront l'objet de l'abattage de respectivement 8 et 1 platanes. Les chenaux de remobilisation sédimentaire seront réalisés à la pelle mécanique à chenilles, à l'étiage. L'excavation sera limitée strictement aux volumes nécessaires pour former le chenal, et prévoit une réutilisation des matériaux extraits sur place et restitution dans le lit pour maintenir le bilan sédimentaire. Calendrier : - Les abattages sont envisagés pour fin novembre - décembre 2026 ; - Les travaux de confortement et de remobilisation sédimentaire sont envisagés pour la période septembre - décembre 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation correspond au fonctionnement normal du cours d'eau, aussi aucun enjeu particulier n'est à relever, mis à part un entretien de la végétation nécessaire sur les sites 1 et 2 (confortement comprenant du génie végétal). Le projet n'est pas concerné par une phase de démantèlement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 3.1.2.0 et 3.1.5.0),
Déclaration d'intérêt général, mise en compatibilité du PLU de la commune de la Tour d'Aigues.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du perimetre d'etude : 13 000 m ² Superficie globale du chantier : 6 800 m ² Lineaire de berges confortes : 120 ml Nombre d'arbres abattus et lineaire correspondant : 9 arbres soit environ 65ml	(cf au dessus , m ² et ml)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : , " Lat. : , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de La Tour d'Aigues : zone N (+ zone UB pour base vie et acces, zones UCa et UC pour une intervention depuis le haut de berge, en rive gauche)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional du Luberon

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Vaucluse - Echeance 4 - 2024-2029, arrete par l'AP du 17 avril 2025
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le troncon d'etude est situe dans le perimetre de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) de 4 batiments classes sur la commune de La Tour-d'Aigues : - Eglise paroissiale Notre-Dame-de-Romegas (I71VH7) ; - Maison noble (ILNRZX) ; - Maison d'Estienne du Bourguet (IUUAQI) ; - Restes de chateau (IPVW77)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Un inventaire des zones humides a ete realise par le CEN PACA en 2011-2013, notamment sur le departement du Vaucluse. L'atlas produit identifie comme zone humide les bords de l'Eze. (Un extrait de l'atlas est disponible en annexe de ce formulaire).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune appartient au perimetre du plan de prevention du risque inondation Eze - Grambois, La Tour-d'Aigues
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Ce PPRi a ete approuve par arrete prefectoral en date du 23 mai 2001 (AP n°1217).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS du Massif du Petit Luberon, situe a environ 4,5 km au sud-est du perimetre d'etude
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet est situe dans le perimetre des abords de monuments historiques de batiments classes : - Eglise paroissiale Notre-Dame-de-Romegas (I71VH7) ; - Maison noble (ILNRZX) ; - Maison d'Estienne du Bourguet (IUUAQI) ; - Restes de chateau (IPVW7Z).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les travaux seront realises preferentiellement en periode d'assec, et la technique du travail en demi-lit devrait reduire le risque d'arrivee d'eau sur la zone de chantier. Toutefois, il est possible que des prelevements soient necessaires par un pompage dans le demi-lit en assec. Le principe applique sera la restitution de l'eau pompée en aval du site de travaux, apres traitement dans un
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet necessite le terrassement des berges. Sur l'ensemble des sites, les travaux genereront 2390 m3 de deblais, dont 980 m3 seront reutilises in situ pour les remblais. Aussi, le projet est excedentaire en materiau, avec 1410 m3 de produits de terrassement non dangereux qui seront a evacuer vers une filiere adaptee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet necessite l'apport de ; - 545 m3 de blocs d'enrochement et 94 m3 de graves ; - 245 m3 de gabions ; - 250 m² de matelas Reno, sur 30 cm d'epaisseur, soit 75 m³
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les materiaux necessaires proviendront de filieres agreees.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne prévoit pas de prélèvement de la ressource, et les eaux prélevées seront rejetées dans le milieu. La phase de travaux veillera bien à ce que les canalisations d'assainissement situées à proximité ne soient pas impactées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet nécessite l'abattage de 9 arbres, du débroussaillage et la pose d'enrochements, qui peuvent être de potentiels habitats. Toutefois, des plantations et une adaptation des travaux sont prévus. Le chantier aura lieu dans le lit du cours d'eau, aussi des mesures seront mises en place pour éviter la destruction de l'ichtyofaune. Des pistes dans le lit mineur de l'Eze
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet. (Pour rappel, le projet est situé au plus près à 4,5 km d'une ZPS).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet nécessite l'abattage de 9 platanes et le débroussaillage des linéaires de berges à conforter, mais il ne s'agit pas d'un aménagement entraînant une artificialisation. De plus, les sites nécessitant un abattage de végétation seront confortés par des techniques mixtes comprenant du génie végétal et feront l'objet de plantations.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par le risque inondation. Les nouveaux aménagements prévus visent à agrandir la section d'écoulement du cours d'eau pour les sites en rive droite, et à conserver le profil existant pour les sites en rive gauche. Aussi, le projet sera bénéfique vis-à-vis du risque inondation. En phase travaux, les dispositifs de mise hors d'eau seront amovibles en cas d'épisode de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux necessiteront les déplacements classiquement associes a tout chantier : venue du personnel intervenant, approvisionnement en materiaux et des engins de chantier. Le projet aura une incidence temporaire sur le trafic pour les resident.es empruntant le chemin de la Verdache, aussi un plan de circulation sera etabli pour les travaux en rive gauche. L'impact du projet sur les déplacements et le trafic est jugé négligeable.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nuisances sonores seront engendrees pendant les travaux, et liees aux passages d'engins et camions, et au materiel d'abattage et debroussaillage. Le chantier sera diurne et le materiel utilise aux normes, aussi l'impact du
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le troncon d'etude est situe a environ 200 m au sud de la RD956 classée dans la cartographie de bruit strategique de Vaucluse (4e echeance).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les principales sources de vibrations sur le site seront liees a la circulation des engins et poids-lourds. Les travaux etant temporaires, en journee et les vehicules utilises seront aux normes, aussi l'impact des vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet (les travaux seront exclusivement diurnes).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	sans objet
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera des emissions de gaz et poussieres fines via le deplacement des camions et engins de chantier. De plus, la phase de terrassement sera source de poussieres lors des periodes seches. L'utilisation de baches et l'arrosage des zones de terrassement permettront un impact negligeable sur la zone d'etude.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le chantier prevoit le rejet des eaux pompees dans les demi-lits d'intervention.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le rejet sera effectue dans le milieu de prelevement - l'Eze - a l'aval de la zone de chantier, apres traitement dans un bassin de decantation. Les volumes seront tels que le debit rejete n'impactera pas le fonctionnement du

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier va generer des dechets inertes et non dangereux qui seront evacues par l'entreprise travaux dans les filieres adaptees : deblais excedentaires (1 410 metres cubes) et dechets verts (produits d'abattage - 9 arbres - et de debroussaillage).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le troncon d'etude est compris dans le perimetre de protection de 4 monuments historiques de la commune. Toutefois, le projet n'engendre pas de modification significative du paysage et aucune creation ou modification de bati, et les travaux n'auront pas d'incidence sur les monuments classes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences du projet concernent : - Les habitats naturels (vegetation des berges en rive droite et zones humides): le confortement necessite l'abattage de 9 arbres et du debroussaillage, et la mise en place de pistes d'acces pour les travaux ; - L'ichtyofaune : les travaux en cours d'eau perturberont l'habitat de la faune piscicole. En effet, ils necessitent une mise hors d'eau partielle, avec division du cours d'eau demi-lits. De plus, le confortement et la mise place de pistes dans le lit mineur du cours d'eau induisent une destruction de zones potentielles de frayerie ; - La qualite des eaux : les travaux dans le lit du cours d'eau pourront etre source de pollution accidentelle et degrader sa qualite.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'evitement : - Limitation des emprises en phase travaux (evitement des habitats naturels dont zones humides) ; - Realisation d'une prospection naturaliste en amont des periodes de chantier (abattage des arbres et depose des enrochements). Mesures de reduction : - Adaptation de la periode de travaux (avifaune, ichtyofaune) ; - Realisation de deux peches electriques de sauvegarde (en amont de chaque mise en place des demi-lits) ; - Mise hors d'eau de la zone de chantier (afin de preserver la qualite du milieu) ; - Realisation d'un bassin de decantation pour le rejet des eaux pompees dans le cours d'eau, en aval du troncon de travaux ; - Mise hors d'eau des engins de chantier (risque de pollution et risque inondation) ; - Mise en place d'une alerte Vigicrue Meteo-France, pour prevenir le risque inondation (et declencher l'arret du chantier et la depose de tout element pouvant generer obstacle a l'ecoulement comme les batardeaux) ; - Amenagement des berges en pente douce (amelioration de la fonctionnalite du cours d'eau et reduction du risque inondation) ; - Remise en etat des sites (base de vie, pistes d'acces dans le cours d'eau) ; - Gestion optimisee des materiaux (reutilisation des produits de deblais lors des terrassements) ; - Lutte contre la dissemination des especes exotiques envahissantes - ailanthe et robinier faux-acacia (nettoyage du materiel de chantier, evacuation des terres vegetalisees contaminees en filiere adaptee) ; Mesures de compensation : - Utilisation d'une technique de confortement mixte avec genie vegetal (branches a rejets et caissons vegetalises) ; - Plantation d'arbustes en haut de berge du site d'abattage des 8 platanes (soixantaine d'individus).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a vocation à améliorer l'état actuel des berges et le transport sédimentaire. Les incidences du projet sont limitées aux travaux et concernent la qualité du cours d'eau, la suppression de végétation et la perturbation des habitats naturels. Le chantier prévoit différentes mesures d'évitement, réduction, et compensation qui permettent une incidence résiduelle négligeable du projet : - Adaptation du calendrier de travaux et pêches électriques de sauvegarde ; - Passages d'écologie avant la pose des enrochements et la coupe des arbres ; - Remise en état du site, dépôt d'une banquette de graviers sur les sabots en enrochement du pied de berge ; - Utilisation de génie végétal sur les talus, et plantations d'arbustes en haut de berge ; - Kits contre la pollution accidentelle, filtre à MES et bassin de decantation avant rejet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LUZET

Prénom Stephane

Qualité du signataire DGS de COTELUB

À LA TOUR D'AIGUES

Fait le 19-12-2025 / /



Signature du (des) demandeur(s)